

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 30 MARS 2023

Date de convocation :
06.03.2023

Nombre de Membres :
En Exercice : 13
Présents : 12
Pouvoirs : 0
Excusés ou absents : 1

Résultat du vote :
Voix « pour » : 11
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
28.03.2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Etaient présents : Mr BAUGE, Mr KOCH, Mme MARGUERITAT, Mme PIGEAT, Mme VAN DE WALLE, Mme CAPPENDYCK, Mme GROS, Mme MOREAU, Mr RAIMBAULT, Mme TURE et Mr MOURBRUN

Avaient donné pouvoir :

Etaient absents ou excusés : Mr DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.
Mr Nicolas KOCH a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023/09 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU CCAS

7.1 Finances Locales

Monsieur SALAK Jean-Louis, président en exercice, sort de la salle et ne prend pas part au débat.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif 2022 du CCAS :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	9 763,31 €
Recettes	16 152,52 €
Résultat de l'exercice - Excédent	6 389,21 €
Excédent antérieur reporté	37 415,83 €
Résultat de clôture - Excédent -	43 805,04 €
Restes à réaliser dépenses	3 857,52 €
Restes à réaliser recettes	- €



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		403 392,77 €
Recettes		381 859,41 €
Résultat de l'exercice - Déficit	-	21 533,36 €
Excédent antérieur reporté		26 953,15 €
Résultat de clôture – Excédent -		5 419,79 €

Après en avoir débattu, les membres du Conseil d'Administration approuvent, à l'unanimité, le compte administratif 2022, section d'investissement et section de fonctionnement, du CCAS.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis SALAK




Nicolas KOCH

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : *12.04.2023*
 Acte télétransmis au représentant de l'Etat le :
 Numéro de certificat 018-261800577